

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 30 Août 2010  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4671

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
-----  
Unité de formation : TOITURE NON METALLIQUE - RIVES  
Classement :           ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE  
                          TRANSITION  
Code Référence :       335106U11C1  
Domaine :               301 Construction: bois,gros-oeuvre

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stolz

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)

U- 4677

1.2.a

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

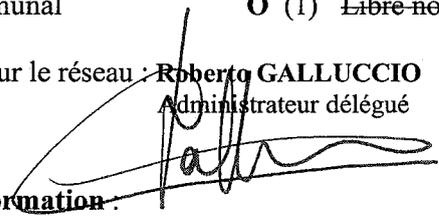
**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : **Roberto GALLUCCIO**  
Administrateur délégué

Date et signature : 08/06/2010



**2. Intitulé de l'unité de formation :**

**TOITURE NON METALLIQUE - RIVES**

CODE DE L'UF (2): <b>33 51 06 U1119</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4): 301
---	---------------------------------------

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° **1** de ...1.. page (2)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° **2** de ...1.. page (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :
  - (1) transition
  - (1) qualification
  - (1) supérieur
- (1) Enseignement secondaire de :
  - (1) inférieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° **3** de ...1.... page (2)

**8. Programme des cours :** Repris en annexe n° **4** de ...2.... pages (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° **5** de ...1.... page (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° **6** de ...1.... page (2)

---

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'UF (2) : 33 51 06 U11 C1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4): 301

### 1. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1 Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Lecture de plans	CT	J	12
Technologie	CT	J	16
Travaux pratiques de rives et méthode de travail	PP	C	52
3.2 Part d'autonomie		P	20
<b>Total des périodes</b>			100

### 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

**COPIE CONFORME**



b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

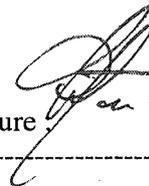
ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

François - Gérard STOLZ  
Directeur général adjoint

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 17.08.12

Signature



J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

# TOITURE NON METALLIQUE - RIVES

## 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### 1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de se familiariser avec le vocabulaire technique du métier de couvreur ;
- ◆ de réaliser les principaux types de rives en développant sa réflexion technique et en utilisant l'outillage adéquat.

## TOITURE NON METALLIQUE - RIVES

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1 Capacités

##### **En initiation au dessin technique et calculs orientés,**

- ◆ lire et interpréter les croquis et/ou schémas de principe d'une installation technique simple ;
- ◆ dessiner les trois vues d'un solide simple et en réaliser la cotation.

##### **En toiture non-métallique – plan carré,**

*en utilisant le vocabulaire technique adéquat,*

- ◆ citer, différencier et préciser les principaux types de matériaux intervenant dans la composition d'une toiture ;

*au départ de consignes de travail, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, en utilisant l'outillage adéquat et en fonction des différents paramètres (situation géographique, pente et longueur du versant, ...),*

- ◆ réaliser le support de couverture et la sous-toiture ;
- ◆ réaliser la couverture d'un plan carré d'une toiture ou d'un bardage en ardoises naturelles, artificielles ou en tuiles ;
- ◆ installer un crochet de service.

#### 2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « Initiation au dessin technique et calculs orientés » N° de code 34 12 01 U11 D1 et « Toiture non-métallique – plan carré » N° de code 33 51 05 U11 D1 classées dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

## **TOITURE NON METALLIQUE - RIVES**

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours de « Travaux pratiques d'éléments de récolte des eaux », il est conseillé de ne pas dépasser douze étudiants par groupe.

## TOITURE NON METALLIQUE - RIVES

### **4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable :

#### **4.1 Lecture de plans**

- ◆ de lire le plan d'une couverture avec aile et de déterminer les longueurs de noues et d'arêtiers ;

*à partir d'un plan relatif à la toiture représenté en perspective et/ou en projection orthogonale,*

- ◆ de tracer la deuxième et/ou la troisième vue ;
- ◆ de différencier les segments de droite en vraie grandeur des autres segments ;
- ◆ sur base des trois vues, de déterminer la vraie grandeur des arêtiers et noues.

#### **4.2 Technologie**

- ◆ de reconnaître, différencier et justifier l'usage des différents types de rives (égouts, noues, rives latérales, rives en arêtier, faîtages, rives de tête) ;
- ◆ en fonction des pentes des versants, de leur orientation, des matériaux à utiliser, de l'angle d'arêtier, d'analyser et de déterminer le type de finition le mieux approprié de la rive à couvrir.

#### **4.3 Travaux pratiques de rives et méthode de travail**

*au départ de consignes de travail, en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,*

- ◆ d'établir la marche à suivre pour la réalisation de tous types de rives d'égouts, de rives latérales, de noues (à l'exception des noues en ardoise), d'arêtiers et de faîtages ;
- ◆ de réaliser au minimum un égout biais, une noue fermée, une rive latérale en butée, un arêtier à ardoises biaises, un arêtier à la belge, un faîtage en ardoises « *lignolet* ».

## TOITURE NON METALLIQUE - RIVES

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ de déterminer la vraie grandeur d'un arêtier et d'une noue ;

*en utilisant le vocabulaire technique adéquat,*

- ◆ à partir d'un plan de toiture, de justifier le choix parmi les différents types de rives ;

*au départ de consignes de travail, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, en utilisant l'outillage adéquat et en fonction des différents paramètres (situation géographique, pente et longueur du versant, ...),*

- ◆ de réaliser les principaux types de rives.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision du vocabulaire technique utilisé,
- ◆ la qualité de la réalisation,
- ◆ la précision de la pose,
- ◆ le respect du temps alloué.

## **TOITURE NON METALLIQUE - RIVES**

### **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant.